

Instruction n°DGOS/RH4/2010/362 du 24 septembre 2010 relative à la préparation de la mise en oeuvre du reclassement des permanenciers auxiliaires de régulation médicale dans la catégorie B de la filière administrative de la Fonction publique hospitalière (F.P.H.) suite à la signature du protocole du 2 février 2010 sur la refonte du nouvel espace statutaire de catégorie B de la F.P.H.

24/09/2010

Date d'application : immédiate

Grille de classement : Etablissement de santé - Personnel

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : Le protocole d'accord du 2 février 2010 signé avec certaines organisations représentatives de la F.P.H. a défini le principe de l'intégration des permanenciers auxiliaires de régulation médicale (P.A.R.M.) dans la catégorie B de la filière administrative de la F.P.H.

Mots clés : Protocole d'accord, P.A.R.M., N.E.S. de la catégorie B de la F.P.H.

Textes de références :

[Décret 90-839 du 21 septembre 1990](#) modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière

[Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF](#)